



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## ARTICLE 1 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Le Domaine Le Coq Enchanté est un domaine résidentiel privé proposant des locations de meublés de tourisme (La Pommeraie, La Bouillerie, Le Pressoir, Le Trésor), des logements insolites (la Roulotte, la Bulle), des espaces d'activités (dôme, atelier, boudoir, cabane de massage, espace bien-être).

- Suivant les saisons et les logements, les locations se font pour 2, 4 ou 6 nuits minimum.
- Tous les logements sont équipés de linge de lit, de toilette et de cuisine.
- Des prestations supplémentaires sont disponibles sur demande (Traiteur, Chef à Domicile, Petits-déjeuners livrés, massages...).
- Les hébergements et espaces de travail ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Il est rappelé que, sur l'ensemble du Domaine, les animaux ne sont pas admis.
- Notre établissement est non-fumeur (décret n°2006-1386 du 15/11/2006). Chaque chambre est équipée d'une détection de fumée. Il n'est donc pas possible de fumer ni dans les chambres ni sur les balcons.
- Le locataire a la jouissance des espaces verts définis par le plan figurant dans le livret ou le contrat de location du logement envoyé par mail après la réservation.
- La cabane dans les arbres ne fait pas partie de la location et son accès n'est pas autorisé sans être accompagné par un membre de l'équipe du Domaine.
- Le verger est à disposition de l'ensemble des locataires du Domaine en revanche les fruits des pommiers, arbres ou arbustes fruitiers, et du carré du jardinier sont la propriété exclusive du propriétaire.

### 1.1 SPÉCIFICITÉS PAR LOGEMENT

#### LA POMMERAIE\*\*\*\*\*

Impasse du Lavoir

14340 Cambremer

Taxe de séjour : 1,20€

Caution : 2500€

Charges comprises : Eau – Électricité

Cheminée d'agrément : Bois à disposition

Accès à Internet

Accès au spa et sauna

Location pour 15 personnes maximum

Parking disponible sur place



#### **LA BOUILLERIE\*\*\*\***

#### **LE PRESOIR\*\*\*\***

#### **LE TRÉSOR\*\*\*\***

Rue des Artisans

14340 Cambremer

Taxe de séjour : 1€

Caution : 1200€

Charges comprises : Eau – Électricité

Cheminée d'agrément : Bois à disposition

Accès à Internet

Location pour 6 personnes maximum

Parking disponible sur place (Le parking du Pressoir et de la Bouillerie sont à partager entre les locataires des 2 maisons)

#### **LA ROULOTTE**

Impasse des artisans

14340 Cambremer

Taxe de séjour : 1,80€

Caution : 600€

Charges comprises : Eau – Électricité

Location pour 2 personnes maximum (+ 1 ou 2 jeunes enfants)

Pas d'accès internet

Hauteur sous plafond limitée

Parking disponible sur place

#### **LA BULLE**

Impasse des artisans

14340 Cambremer

Taxe de séjour : 1,80€

Caution : 600€

Charges comprises : Eau – Électricité

Location pour 2 personnes maximum

Pas d'accès internet

Salle de bains et toilettes séparés.

### **ARTICLE 2 – CONTRAT DE LOCATION**

La location des hébergements est établie selon un contrat de location signé entre le loueur et le locataire. Le locataire s'engage à lire le contrat et à le renvoyer signé après avoir procédé à la réservation.

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE RÉSERVATION**

#### **3.1 POUR LES LOCATIONS DE PARTICULIERS**

- **Réservation en direct**

50% au moment de la réservation

Puis le solde à J-14

- **Sur Booking**

La totalité du règlement se fait au moment de la réservation.

La totalité du prix de la réservation est encaissée directement par la plateforme. Votre réservation est effective dès sa confirmation dans notre système par la plateforme.

Les taxes de séjour en vigueur seront à régler sur place en fonction du nombre de nuits et de personnes.

- **Sur Airbnb**

La totalité du règlement se fait au moment de la réservation.

La totalité du prix de la réservation est encaissée directement par la plateforme. Votre réservation est effective dès sa confirmation dans notre système par la plateforme. Les taxes de séjour en vigueur seront encaissées directement par la plateforme en fonction du nombre de nuits et de personnes. Le système informatique de collecte d'Airbnb ne permet pas d'identifier et de prendre en compte les exonérations (enfants, saisonniers...). Si un voyageur estime pouvoir prétendre à une exonération, il lui appartient de demander un remboursement à la municipalité du lieu où se déroule le séjour.

- **3.2 POUR LES SÉJOURS BIEN-ÊTRE ET LES SÉMINAIRES**

- Un acompte de 50% du montant de l'hébergement sera demandé au moment de la réservation.
- À J-15 : Paiement du solde de l'hébergement et des éventuelles prestations + taxes de séjour.

- **3.3 POUR LES PRIVATISATIONS DU DOMAINE ET LES ÉVÈNEMENTS**

- Un acompte de 30% du montant total du devis sera demandé à la signature.
- À J-30 : Paiement du solde

En application des articles L121-18-4° et L121-20 et suivants, relatifs à la vente à distance et au e-commerce, les prestations de service d'hébergement ne sont pas soumises au droit de rétractation.

#### **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PAIEMENT**

- Cartes bancaires
- Virement bancaire IBAN : FR76 3007 6021 3841 9620 0020 025 BIC : NORDFRPP
- Espèces : les billets de 500€ ne sont pas acceptés
- Les chèques ne sont pas acceptés

#### **ARTICLE 5 – DÉPÔT DE GARANTIE - CAUTION**

Montant des cautions / dépôts de garantie par hébergement :

La Pommeraie : 2500€

La Bouillerie / Le Pressoir / Le Trésor : 1200€

La Roulotte / La Bulle : 600€

Totalité du domaine : 4000€

Il s'agit d'une empreinte de carte bancaire effectuée par téléphone. Cette somme ne sera pas débitée et son déblocage sera effectif après le ménage de sortie et au plus tard sous 7 jours après la date sortie, déduction faite des frais de dégradation ou de remplacement.

Toutes les installations sont en état de marche et toutes réclamations les concernant survenant plus de 48h après l'entrée en jouissance des lieux ne pourront être admises. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire.

Un devis vous sera proposé pour le coût de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location.

Les frais de dégradation seront évalués selon les coûts de réparations (devis).

En cas de dépassement du montant du dépôt de garantie, il sera demandé de payer la différence à la réception du devis.

## **ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENTRÉE ET DE SORTIE DU LOGEMENT**

Le ménage de fin de séjour est inclus dans le tarif (nettoyage des sols, désinfection, blanchisserie...). Un surcoût de 150 euros TTC de forfait de ménage pourra cependant être déduit de la caution dans le cas où le logement serait laissé dans un état de propreté jugé insuffisant.

- . **6.1 POUR LES LOCATIONS DE PARTICULIERS**
- . Heure d'arrivée : entre 16h00 et 19h00
- . Heure de départ : 11h00

Le locataire s'engage à rendre les différents espaces de vie ou d'activité dans les mêmes conditions de présentation et de rangement que lors de son l'arrivée.

Il devra par exemple :

- Vider les poubelles
- Déposer le linge de lits au bout des lits
- Laver et ranger la vaisselle
- Vider et nettoyer le frigidaire et le congélateur

*Une flexibilité sur les horaires d'arrivées et de sorties peut être accordée au cas par cas par le loueur selon les possibilités accordées par les plannings, et pour un coût additionnel payable avant l'arrivée.*

- . **6.2 POUR LES SÉJOURS BIEN-ÊTRE**
- . Heure d'arrivée : entre 14h00 et 18h00
- . Heure de départ : 14h00

Le locataire s'engage à rendre les différents espaces de vie ou d'activité dans les mêmes conditions de présentation et de rangement que lors de son l'arrivée.

Il devra par exemple :

- Laver et ranger la vaisselle
- Vider le frigo et le congélateur

*Une flexibilité sur les horaires d'arrivées et de sorties peut être accordée au cas par cas par le loueur selon les possibilités accordées par les plannings.*

### . **6.3 POUR LES SÉMINAIRES, LES PRIVATISATIONS DU DOMAINE ET LES ÉVÈNEMENTS**

Le locataire s'engage à rendre les différents espaces de vie ou d'activité dans les mêmes conditions de présentation et de rangement que lors de son l'arrivée. Il s'engage à respecter toute autre directive de rangement spécifique à son évènement ; directive qui lui sera transmise préalablement au séjour.

- . Heure de départ et d'arrivée selon le forfait choisi.

## **ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉS & OBLIGATIONS DU LOCATAIRE**

- **VOL** : Nous portons à la connaissance du locataire, le fait que la location en meublés de tourisme, n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, le loueur ne pourrait être tenu responsable en cas de perte de vol ou de dégradation d'effets personnels dans les établissements classés comme tels, aussi bien dans les hébergements, parties communes et/ou sur le parking.
- **ACCÈS INTERNET** : Nous portons à votre connaissance que conformément à la législation en vigueur, le Domaine Le Coq Enchanté ne peut être tenu pour responsable de l'utilisation faite de l'accès WIFI par le client et à l'obligation de collecter et stocker les données de connexion. À cette fin, la Société pourra être amenée à communiquer ces données aux autorités compétentes notamment aux fins de recherche, de constatation et de poursuite des infractions pénales ou aux fins de prévention de toute activité de nature terroriste.
- **COVID-19** : Le locataire est responsable de s'assurer que son groupe répond aux exigences des règlementations COVID en vigueur au moment de son séjour et ne pourra tenir le Domaine responsable en cas de contrôle des autorités.
- Le locataire devra occuper les lieux personnellement, les entretenir et répondre des dégradations qui surviendraient au cours du séjour. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du locataire.

## **ARTICLE 8 - MODIFICATION DE LA RÉSERVATION PAR LE LOCATAIRE**

Toute modification de la réservation (dates, hébergement, prestations, etc.) par le locataire après la confirmation ferme de sa réservation sera soumise à l'accord préalable du loueur.

## **ARTICLE 9 - ANNULATION DU SÉJOUR PAR LE LOCATAIRE**

Toute demande d'annulation de la part du locataire doit être faite par écrit pour les réservations en dehors des plateformes Booking et Airbnb. Le locataire est tenu d'informer le Domaine de sa décision par mail à [reservation@le-coq-enchante.com](mailto:reservation@le-coq-enchante.com). Le domaine s'engage à faire un retour écrit dans les 48h.



## 9.1 POUR LES LOCATIONS DE PARTICULIERS

- Réservation faite depuis notre site

Jusqu'à J-30, la totalité de la réservation est remboursée.

À partir de J-30, 50% du montant de la réservation seront dus.

Moins de 14 jours avant la date d'arrivée : Facturation de 100% du séjour.

- Réservation faite sur Booking

Jusqu'à J-30, la totalité de la réservation est remboursée.

À partir de J-30, 50% du montant de la réservation seront dus.

Si le client ne se présente pas, il devra payer le montant total de la réservation.

- Réservation faite sur Airbnb

Remboursement intégral pour les annulations effectuées dans les 48 heures suivant la réservation, si la date d'arrivée intervient dans 14 jours ou plus.

Remboursement à hauteur de 50 % pour les annulations effectuées au moins 7 jours avant la date d'arrivée.

Aucun remboursement pour les annulations effectuées dans les 7 jours précédant la date d'arrivée.

## 9.2 POUR LES SÉJOURS BIEN-ÊTRE ET SEMINAIRES

- Jusqu'à J-45

- Possibilité de demander un report du séjour dans les 6 mois.

- Ou le remboursement de l'acompte versé, déduction faite d'un forfait de 100€ pour frais de dossier.

- Entre J-45 et J-15

- Aucun remboursement sur les acomptes versés.

- À partir de J-15

- Aucun remboursement ne sera effectué.

- L'intégralité du séjour et de ses services optionnels sera due.

## 9.3 POUR LES PRIVATISATIONS DU DOMAINE ET LES ÉVÈNEMENTS

- Pour toute annulation à moins de 90 jours, l'acompte initial de 30% ne sera pas remboursé.

## ARTICLE 10 – ANNULATION DU SÉJOUR PAR LE DOMAINE

Le loueur se réserve le droit d'annuler la réservation en cas de litige avéré avec le client.

Dans le cas où le loueur serait contraint d'annuler un séjour pour des raisons indépendantes de sa volonté, le locataire sera prévenu par courriel et par téléphone. Le locataire sera intégralement remboursé, sans pouvoir ne prétendre à aucune indemnité. Le loueur remboursera au locataire les sommes dues dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de l'ensemble des éléments permettant de mettre en œuvre le remboursement du locataire.

En cas de fermeture imposée par décret gouvernemental (Covid-19) le loueur proposera un avoir valable pendant 12 mois. Sur accord des deux parties, un report du séjour, plutôt qu'un remboursement, pourra être convenu.

Dans le cas exceptionnel où une partie seulement du séjour ne pourrait être réalisée à la dernière minute (ex. une des installations ayant subi un dégât important), le client accepte qu'une alternative appropriée lui soit proposée.

#### **ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'UTILISATION**

Aucun des éléments graphiques, visuels, textuels, etc. étant la propriété du loueur ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par un locataire ou par un de ses prestataires ou partenaires, quels que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable expresse et écrite du loueur. Par ailleurs, le locataire est seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.

#### **ARTICLE 12 – RÉFÉRENCES ET RÉCIPROCITÉ**

Le loueur autorise le locataire à mentionner son nom, utiliser son logo ou ses photos à titre de référence sur ses réseaux sociaux.

Réciproquement, le locataire accepte que le loueur se serve des publications du locataire ou utilise son avis déposé sur le livre d'or ou sur les différentes plateformes internet.

#### **ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE**

Ces conditions générales sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français. Chaque partie s'engage à se conformer et à respecter les clauses des présentes conditions générales. En cas de désaccord, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour le régler à l'amiable. À défaut, le tribunal du domicile du loueur sera compétent pour juger des faits.

#### **ARTICLE 14 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES PAR LE CLIENT**

Le locataire reconnaît avoir lu attentivement et accepté les présentes conditions générales une fois qu'elles lui ont été envoyées par mail à la suite de sa demande de réservation.